



VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2022-038

PUBLIÉ LE 9 MARS 2022

Sommaire

DGFIP VIENNE /

86-2022-03-08-00009 - Subdélégation de signature ordonnancement
secondaire 08-03-2022 (4 pages)

Page 3

DREETS Nouvelle-Aquitaine / Direction

86-2022-03-08-00010 - Arrêté n° DREETS-2022-011 de Monsieur Pascal
APPRÉDERISSE, directeur régional **??** de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités **??** de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS), **??** portant
subdélégation de signature en matière de métrologie **??** (2 pages)

Page 8

DGFIP VIENNE

86-2022-03-08-00009

Subdélégation de signature ordonnancement
secondaire 08-03-2022

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

Châtellerault, le 8 mars 2022

DIRECTION DES CRÉANCES SPÉCIALES DU
TRÉSOR

22 boulevard Blossac
BP 40649

86106 CHATELLERAULT CEDEX

dcst@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 05 49 02 53 53

Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Monsieur Jean-François COLANTONI, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur de la Direction des créances spéciales du Trésor ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 du Président de la République portant nomination de Mme Chantal CASTELNOT, Préfète de la Vienne ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2010 relatif à la création et à l'organisation de la direction des créances spéciales du Trésor ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Jean-François COLANTONI Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur des créances spéciales du Trésor ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Vienne, n°86-2022-03-07-00035 du 7 mars 2022, donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-François COLANTONI, Administrateur Général des Finances Publiques,

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant M. Jean-François COLANTONI, Administrateur Général des Finances Publiques, à déléguer sa signature aux agents de la Direction des créances spéciales du Trésor ;



FINANCES PUBLIQUES

Décide :

Article 1 : La délégation du 21 février 2022 est annulée et remplacée par la présente.

Article 2 : Subdélégation est donnée à :

- **Madame Caroline ARNAUD-DESVIGNES**, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe du Directeur,

- **Monsieur Pierre ROCARD**, attaché principal d'administration de l'État, responsable du pôle transverse et chef du service ressources humaines, budget immobilier et logistique,

- **Madame Alexandra ETEVE** contrôleur principale des finances publiques

à l'effet de signer, au nom de la Préfète, tous actes, y compris les actes de procédure se rapportant aux questions, affaires ou matières visées par l'arrêté n°86-2022-03-07-00035 du 7 mars 2022.

Article 3 : La subdélégation de signature est donnée pour la validation des actes liés, dans le cadre de l'utilisation de l'application chorus formulaire et à la carte achat, aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur :










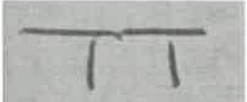


- **M. Benoît COUVREUR** agent technique principal.

- **Mme Tiphaine TROUDET** agent administratif principal des finances publiques.

Le Directeur des Créances Spéciales du
Trésor



Jean-François COLANTONI

Mme Caroline ARNAUD-DESVIGNES		
M. Pierre ROCARD		
Mme Alexandra ETEVE		
M. Benoît COUVREUR		
Mme Tiphaine TROUDET		
Mme Marine CHAUMONT		

DREETS Nouvelle-Aquitaine

86-2022-03-08-00010

Arrêté n° DREETS-2022-011 de Monsieur Pascal
APPRÉDERISSE, directeur régional
de l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités
de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS),
portant subdélégation de signature en matière
de métrologie

**Arrêté n° DREETS-2022-011 de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional
de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS),
portant subdélégation de signature en matière de métrologie**

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 73-788 du 4 août 1973 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique ;

VU le décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatifs au contrôle des instruments de mesures ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion des services de l'État ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret en date du 15 février 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet de la Vienne ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté du 8 novembre 1973 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 73-788 du 4 août 1973 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique ;

VU l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatifs au contrôle des instruments de mesures ;

VU l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 mars 2022 de Monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet de la Vienne, donnant délégation de signature à Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances relevant, dans les domaines de la métrologie, de la compétence du préfet :

Madame Chantal Petitot, directrice régionale déléguée
Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe.
Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 2ème classe CCRF
Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 2ème classe CCRF
Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines

Article 2 : La directrice régionale déléguée et les responsables du pôle Ressources et Pilotage et du pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Bordeaux, le 8 mars 2022

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop that starts on the left, goes up and over, then down and across to the right, ending with a small hook.

Pascal APPRÉDERISSE